



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Réflexions sur le système monétaire international dans les années 80 – Discours prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion du 125^e anniversaire de la Banque Internationale à Luxembourg, le 2 mai 1981 1

La 38^e Foire Internationale de Luxembourg – Discours prononcé par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes 6

Numéro spécial

1981

Mai

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

RÉFLEXIONS SUR LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL DANS LES ANNÉES 80

Discours prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion du 125^e anniversaire de la Banque Internationale à Luxembourg, le 2 mai 1981

I. L'aspiration à l'ordre monétaire

Depuis plus d'une décennie, le monde est à la recherche d'un système monétaire réglant dans l'ordre et l'équité les échanges de biens et de services entre les nations. Aspiration d'autant plus légitime et pressante que la philosophie économique de cette seconde moitié du vingtième siècle est placée sous le signe de l'intensification et de l'éclatement tous azimuts de ces échanges. L'interpénétration des économies qui en résulte et la sécurité des transactions postulent en effet des valeurs de référence sûres et des instruments monétaires performants.

Depuis que l'Humanité a découvert la monnaie comme véhicule de l'échange, elle a aspiré avec constance, au milieu des vicissitudes de ce monde, à en faire un étalon immuable et un facteur de conservation du pouvoir d'achat dans le temps. Les innombrables échecs que nous révèle l'histoire économique n'ont pas découragé les hommes. Chaque période de dégradation et d'instabilité s'accompagne du désir nostalgique de reprendre pied sur un terrain monétaire consolidé et ferme.

Les périodes prolongées de répit ont été rares. On peut évoquer les 30 ou 40 ans précédant la première guerre mondiale. Un concours de deux facteurs exceptionnels, le règne de l'étalon-or avec la valeur incontestée et quasiment stable du métal précieux d'une part, l'unique performance organisatrice des paiements internationaux de la place de Londres à travers la Livre Sterling d'autre part, ont laissé le souvenir d'un âge d'or de la stabilité des monnaies et de la fluidité des paiements.

Une autre période de relative paix monétaire a suivi la deuxième guerre mondiale. Conscientes des convulsions monétaires de la première après-guerre, soucieuses de prévenir les désastreuses escalades de dévaluations compétitives des années trente, les nations alliées réunirent, à la veille de la victoire finale,

une conférence à Bretton Woods dans le New-Hampshire (Etats-Unis). L'objectif était d'organiser les relations monétaires sur le plan mondial dans une vue de concertation institutionnelle, d'assistance mutuelle et de stabilité générale. Sans entamer sérieusement les droits souverains des Etats-membres, le système de Bretton Woods imposait néanmoins des contraintes et des disciplines assurant des comportements nationaux respectueux des règles de jeu. Comme pour la période d'avant 1914, c'était encore une fois la conjonction de deux facteurs favorables, le prix fixe de l'or et l'existence d'une monnaie rare et appréciée, véhicule de la majorité des paiements internationaux, le dollar des Etats-Unis, qui garantissaient le succès. Les Etats-Unis étaient en position de force et leurs échanges avec le reste du monde donnaient lieu à des excédents de balance de paiements que l'on se plaisait à considérer à l'époque comme structurels, c'est-à-dire irrémédiables. En se fondant sur cette certitude, on avait conféré à la monnaie américaine un statut privilégié qui le soustrayait en fait à quelques règles de jeu fondamentales concernant l'ajustement des politiques nationales.

II. Dégradation du système de Bretton Woods et recherches d'innovation

Pendant deux décennies et surtout après la déclaration de convertibilité de la plupart des monnaies importantes, le système a assuré la reconstitution et l'expansion des échanges mondiaux. Il a maintenu un ordre décent entre les parités monétaires.

S'il s'est dégradé finalement, ce fut sous le coup des politiques inflationnistes, des changements intervenus dans les rapports de force économiques dans le monde auxquels on ne répondait pas à temps par des adaptations institutionnelles et pratiques appropriées. Le maintien artificiel d'une relation de prix

entre l'or et le dollar à 35 dollar l'once au-delà de deux décennies, alors que toutes les autres relations de valeur avaient bougé considérablement depuis 1945, détraquait le système, affecté de plus en plus par les déficits grandissants de la balance des paiements des Etats-Unis. L'incitation à l'ajustement de parités en cas de renversement durable des données économiques était insuffisante et comme souvent, les forces d'inertie alliées aux intérêts acquis prévalaient sur celles d'imagination et d'action. Et pourtant des avertissements avaient été lancés par d'éminents économistes dès le début des années soixante, réclamant entre autres une revalorisation graduelle, mais par degrés modérés du prix officiel de l'or, pour le conformer peu à peu à la réalité économique. Je n'ai qu'à rappeler la campagne menée dans le sens par Monsieur Rueff.

C'est ainsi que le système déjà ébranlé depuis 1967, c'est-à-dire avec la première dévaluation de la Livre et les premières perturbations dans les relations entre monnaies des pays membres du Marché Commun s'est cassé finalement en 1971 par la décision du Président Nixon de mettre fin à la convertibilité du dollar.

Ce n'est pas cependant que l'on n'ait pas cherché à partir de cet accident, de rétablir un ordre monétaire international. Depuis quelque temps, par un mouvement de pendule comme il s'en produit souvent dans le domaine des idées, l'excessive rigidité du système de Bretton Woods, tel qu'il fut transcrit dans les faits, des théoriciens de plus en plus nombreux suivis par des praticiens, préconisaient des formules de cours flottants au lieu des parités fixes. Celles-ci ne correspondaient plus aux réalités économiques dans beaucoup de cas. De ce fait, des flux de capitaux déstabilisateurs rendaient la vie de plus en plus dure aux autorités de quelques pays à monnaie forte, qui prirent des mesures de défense tout en trouvant dans le flottement des cours la meilleure garantie contre l'invasion des capitaux errants. Ce développement s'exacerbait au fur et à mesure que les taux d'inflation montaient et que leur divergence suivant les économies nationales s'accroissait.

Comme les cours flottants entre les monnaies des pays de la Communauté Européenne paraissaient incompatibles avec la circulation libre et non discriminatoire des biens et des capitaux entre les Etats membres, il n'est que naturel que les premières tentatives de s'engager dans la voie d'une Union monétaire se placent en ce début des années soixante-dix. En décembre 1969 les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à la Haye décidèrent que la Communauté devait s'engager par étapes dans la voie de l'union économique et monétaire.

Mais également sur le plan mondial on finit par déchanter par rapport aux merveilles que l'on avait attendues du flottement des monnaies et de la suspension des parités officielles. L'inflation et surtout sa transmission d'un pays à l'autre n'étaient pas jugulées et les limites du flottement incontrôlé se firent vite sentir. En fait, les autorités monétaires se voyaient obligées de faire du «dirty floating» et d'influ-

encer d'une façon ou d'une autre la formation des cours avec les marges d'erreurs que cela comporte. Les forces naturelles du marché ne parvenaient pas à résoudre les problèmes d'équilibre interne et externe des économies nationales.

Les travaux en vue de la réforme du système monétaire international, menés dans le Fonds Monétaire International (Comité de Vingt), s'orientaient dès lors vers une nouvelle charte monétaire se basant sur plusieurs axiomes.

- 1) Le nouveau système de changes serait fondé sur des parités fixes, mais ajustables. Pour promouvoir une plus grande disponibilité à l'ajustement, l'obligation d'ajustement devrait être symétrique, c'est-à-dire obliger au changement des politiques ou des parités aussi bien les pays aux balances de paiement exagérément créditrices que ceux à balances déficitaires. Axiome qui se heurte surtout dans le chef des pays créditeurs à de fortes résistances psychologiques, puisque, évidemment, la position créditrice paraît plus confortable que celle débitrice.
- 2) Les monnaies seraient placées sur un pied d'égalité, ce qui exclut que l'une d'elle puisse jouer le rôle de monnaie de réserve, du moins officiellement. Le dollar, encore principal véhicule du commerce international, cesserait d'être la monnaie de réserve officielle.
- 3) Par contre les Droits de tirage spéciaux (D.T.S.) sur le Fonds Monétaire International, une monnaie de compte composite créée en 1967, devaient devenir le principal instrument de réserve. Le D.T.S. serait également le numéraire utilisé pour l'expression des parités. Le D.T.S. réaménagé serait destiné à devenir le centre du système monétaire international.
- 4) L'or serait démonétisé, c'est-à-dire qu'il n'était plus appelé à jouer un rôle déterminant dans le système des paiements.

Tout ce beau programme a été mis au rancart lorsqu'est venu se greffer sur le dérèglement des mécanismes monétaires la redistribution des revenus résultant des hausses successives du pétrole. Les circuits de capitaux furent complètement bouleversés. Alors que les pays pétroliers amassaient des réserves énormes, les balances de paiement des pays industriels se dégradaient progressivement et dangereusement, alors que pour les pays du Tiers Monde qui n'étaient ni producteurs de pétrole ni d'autres matières premières appréciées, la situation devenait proprement dramatique dans le sillage d'un endettement désespéré. Le recyclage des pétrodollars à travers les marchés financiers, encore relativement aisé à la suite de la première vague de hausse en 1973/74, s'avérait de plus en plus difficile dans la suite, du fait des multiples aléas de solvabilité et de change inhérents aux opérations. Ces derniers s'avéraient particulièrement incalculables dans un système monétaire flottant sur toute la ligne. Les engagements et les contraintes des statuts du Fonds Monétaire Interna-

tional étaient bafoués constamment parce que dépassés par les événements.

III. Les accords de la Jamaïque

Il fallait rétablir une certaine légalité internationale.

Ce fut l'objet des accords de la Jamaïque signés les 7 et 8 janvier 1976. Les amendements des statuts du Fonds Monétaire International, qui y furent décidés, modifient de fond en comble la Charte de Bretton Woods. Les Accords légalisent les pratiques instaurées à partir de 1973 sur tous les marchés de change. Les pays ont donc le droit de laisser flotter librement leur monnaie. Le Fonds est investi d'un pouvoir de surveillance assez vague, destiné à vérifier le fonctionnement «ordonné» des marchés, surtout pour empêcher que les pays «manipulent» leur taux de change à des fins commerciales.

Les changes flottants peuvent jusqu'à nouvel avis être considérés comme le nouveau régime de droit commun, puisqu'il est prévu que pour rétablir un système international de changes fixes, il faudrait une décision prise à la majorité de 85% des voix au sein du Fonds Monétaire International. Retenez bien cette remarque, alors qu'elle caractérise à elle seule et pour longtemps la difficulté de rétablir par voie directe et avec le consensus de la communauté mondiale un régime ordonné des paiements internationaux.

J'ajoute que dans le système actuel, les pays peuvent choisir de fixer la valeur de leur monnaie par rapport à d'autres devises, type accords régionaux, dont le Système monétaire Européen est actuellement le meilleur exemple ou par rapport à une unité de compte (D.T.S. par exemple). Il leur est cependant expressément interdit de faire référence à l'or. L'étalon-or est banni de la société.

Le système décidé à la Jamaïque est une manifestation d'impuissance vis-à-vis des bouleversements intervenus. La mollesse du pouvoir de surveillance du Fonds, les définitions hétéroclytes des régimes monétaires nationaux, ne permettent pas de rétablir l'ordre et la stabilité des transactions monétaires. L'agencement est trop dépourvu de contraintes nécessaires à l'harmonie de l'ensemble des relations monétaires, pour mériter le nom de système. Je l'ai caractérisé comme un non-système.

Par ailleurs, depuis 1976, le système du libre flottement a donné lieu à bien des désenchantements. Théoriquement il devait mettre les monnaies à l'abri des vagues spéculatoires déstabilisant les économies internes. En fait, comme le flottement n'a jamais pu rester incontrôlé pour d'autres raisons internes, qu'il s'agissait donc en général de ce qu'on appelle un «dirty floating», les perspectives théoriques ne se vérifiaient pas dans la pratique. Autre déception à propos du combat contre l'inflation. En fait, comme Monsieur Roy JENKINS l'a démontré dans sa fameuse conférence de Florence portant sur l'intégration monétaire européenne, l'insécurité cambiale agissait plutôt dans le sens du gonflement des prix.

IV. Difficulté d'un rétablissement

En ce début des années quatre-vingt les perspectives du rétablissement durable d'un système monétaire mondialement intégré et au service de la stabilité paraissent plutôt sombres. Toutefois les idées évoluent, les autorités monétaires sont obligées d'essayer des remèdes et gagnent des expériences. La vie ne s'arrête pas avec ses nécessités de l'échange, de la stabilité et de la croissance économique. Les excédents pétroliers, pour la seule année 1980, 125 milliards de dollars doivent être pompés dans les circuits financiers internationaux et être recyclés au bénéfice non seulement de leurs pays d'origine, mais aussi dans l'intérêt des équilibres économiques internationaux. Les tendances inflationnistes persistent et faute de dominer les facteurs internes des économies, les autorités des principaux pays ont recours à l'application de formules monétaristes de défense de la monnaie et de compression de l'expansion monétaire qui ne vont pas non plus sans produire des effets pervers. La défense de la monnaie confère actuellement aux taux d'intérêts une fonction monétaire et même cambiale qu'ils n'ont jamais eue à ce degré dans le passé.

Le niveau économiquement excessif et l'évolution erratique des taux d'intérêt à court et à long terme contrecarrent les restructurations qui s'imposent dans les pays industrialisés et limitent les espoirs de relance sur la base du formidable potentiel de développement que représentent les pays du Tiers Monde.

Dans tout cela, l'absence d'un système monétaire international cohérent et discipliné pèse lourdement.

Or, on ne peut présumer en ce moment de l'existence d'une volonté politique de mettre sur pied un nouveau système, ni de s'y soumettre. J'ai déjà fait remarquer qu'il faut une majorité de 85% pour réformer les statuts du Fonds Monétaire International. Le sort qui a été réservé récemment à l'idée du compte de substitution, qui aurait permis de convertir en DTS les avoirs excessifs en dollars, prouve à quel point on est en désaccord sur les responsabilités monétaires qui incombent aux Etats-membres d'une communauté internationale. Le projet a échoué sur un point essentiel, à savoir, comment serait couvert le risque de change encouru par la détention de dollars dans le compte de substitution.

Cet incident a montré aussi à quel point le souci d'une valeur sûre de référence reste à l'avant-plan des préoccupations. Elle trouve une satisfaction relative dans les monnaies composites comme le DTS ou bien l'ECU. Mais pour jouer le rôle de monnaies de réserves, ces unités monétaires sont encore trop enserées dans des conditions restrictives d'émission, de circulation et de convertibilité.

Certes, de multiples approches ont été suggérées pour solidifier ces valeurs de référence. Divers économistes éminents préconisent des DTS ou des ECUS réformés dans le sens d'un ajustement permanent des monnaies nationales contenues dans l'unité aux indices des prix des pays respectifs. Ce serait l'Eurostable de Monsieur Riboud ou le Metron de

Monsieur Zolotos, Gouverneur de la Banque de Grèce. La stabilité du pouvoir d'achat serait ainsi garantie.

D'autres veulent faire rentrer l'or par la porte de service. C'est ainsi que l'on a suggéré de renforcer les monnaies composites en introduisant une dose d'or à un prix à fixer sur la base de moyennes périodiques des prix du marché de l'or. Correctif heureux de stabilité, puisque la plupart du temps les cours de l'or évoluent en direction opposée à celle des monnaies nationales.

A propos du compte de substitution permettant l'échange de dollars contre DTS, dont j'ai parlé, il avait été proposé un moment par Monsieur de Larosière, Managing Director du F.M.I., de gager sur l'or les avoirs du compte en question. Les propositions qui avaient cours naguère au sujet d'un étalon basé sur une corbeille de matières premières ont perdu du terrain.

On agite des idées, pour lesquelles les autorités monétaires en général sont imperméables.

V. L'approche par zones monétaires de stabilité

Alors, faut-il désespérer et abandonner l'espoir que la réforme du système monétaire international progresse dans les années quatre-vingts ?

Je crois que nos espoirs doivent se fonder sur une autre approche.

Nous avons vu que la relance de l'intégration monétaire européenne se place au lendemain de la consécration du libertinisme monétaire par la Conférence de la Jamaïque. Ce qui prouve que les pays vivant sous le régime d'accords économiques régionaux ne semblent pouvoir atteindre leurs objectifs de coopération qu'au prix d'une certaine stabilité de leurs relations de change. Cette vérité avait été saisie en 1970 avec les décisions prises à la suite du rapport sur l'union économique et monétaire. Elle fut oubliée en 1973 quand il s'agissait de persévérer dans ce grand dessein, elle n'a pu ne pas ressurgir au moment où la Communauté devait affronter de nouveaux développements en même temps que de nouveaux dangers de désintégration.

Un système monétaire mondial peut s'édifier graduellement à partir des zones monétaires régionales telles que la Communauté Européenne en représente une et qui parviennent à entretenir entre leurs adhérents des relations monétaires structurées et durables. Le monde a la tendance effective à se diviser en un nombre restreint de zones monétaires, à l'intérieur desquelles des politiques plus actives d'intégration et de stabilité peuvent être poursuivies. On pourrait distinguer les zones du dollar, de l'ECU, du yen peut-être du rouble et d'autres.

Une certaine organisation des relations monétaires s'imposerait entre ces différentes zones, notamment en utilisant l'institution du Fonds Monétaire Interna-

tional, mais ce serait en quelque sorte la réforme au second degré.

Dans une telle conception le SME et l'ECU joueraient évidemment un rôle capital eu égard au potentiel productif et commercial du Marché Commun, qui, pris dans son ensemble, représente à cet égard une grande puissance. Or une grande puissance a des responsabilités vis-à-vis de la Communauté mondiale.

C'est pourquoi le système créé il y a deux ans et dont on se plaît à reconnaître le fonctionnement satisfaisant au milieu de maintes tourmentes, doit être consolidé et renforcé, non seulement dans l'intérêt de la convergence des politiques intra-communautaires, mais en tant qu'un des piliers sur lesquels s'édifiera un régime mondial des monnaies.

A cet égard on peut regretter que les Gouvernements n'aient pu marquer le second anniversaire du SME par l'inauguration de la seconde étape de développement envisagé à Brème, à savoir la création du Fonds Monétaire Européen. J'accorde que le terrain n'était pas suffisamment préparé, à part les préoccupations institutionnelles de certains partenaires. Les études continuent et doivent préciser quel type d'institution monétaire et quelles compétences les Gouvernements avaient en vue en le créant.

En attendant cependant que le passage à une nouvelle étape institutionnelle puisse être envisagée, il est de la plus haute importance d'améliorer le système. Sans nier évidemment l'importance de l'harmonisation et de la convergence des objectifs nationaux des Etats-membres, je voudrais pour les besoins du présent exposé indiquer les orientations et les initiatives qui s'imposent à mon avis.

En premier lieu il n'existe pas encore de véritable politique commune vis-à-vis du dollar. Les hausses récentes du dollar que n'excluent pas d'autres fluctuations en zig-zag à l'avenir, compliquent le commerce mondial et causent de forts préjudices à nos pays. Je cite seulement l'impact d'une hausse du dollar sur les prix d'importation du pétrole. Je cite l'incidence de la politique des taux d'intérêts pratiquée par les Etats-Unis qui entraîne dans son sillage, pour des raisons monétaires, les taux européens et inhibe à travers eux la propension à l'investissement productif.

Une politique communautaire à l'égard de la zone dollar ne saurait cependant porter ses véritables fruits que si du côté des autorités américaines l'intérêt mutuel d'une relation tranquille entre le dollar et l'ECU est reconnu, ce qui suppose une politique active des deux côtés de l'Atlantique.

Pour la Communauté cela signifierait une certaine extension des attributions de l'actuel Fonds Européen de Coopération Monétaire ce qui est possible même sans réforme institutionnelle. Le rôle de l'ECU devrait être élargi et son acceptation en paiement étendue.

Avec les Etats-Unis il faudrait prévoir des actions d'interventions coordonnées et la fixation de zones-cible pour les fluctuations. Il faudrait étudier à ces fins la possibilité d'avoir recours à des lignes de crédit

croisées non plus bilatérales mais multilatérales, proposition faite récemment par Monsieur Van Ypersele.

Une collaboration euro-américaine de ce type ressortirait déjà de ce que j'ai appelé tantôt réforme au second degré, préparant certainement le chemin à une reconstruction monétaire sur le plan mondial.

J'ajoute d'ailleurs qu'à tous ces égards il serait de la plus haute importance que le Royaume-Uni rejoigne le Système Monétaire Européen.

Conclusions

J'en arrive à mes conclusions:

- 1) La réforme du système monétaire sur le plan mondial est un élément essentiel du rééquilibrage de l'économie internationale. Le Fonds Monétaire International déjà très actif sur le plan des opérations et de la négociation de nouvelles formules de crédit, ne devrait pas perdre de vue sa propre vocation à long terme et celle de son unité monétaire, le DTS, sans faire de l'absolue démonétisation de l'or un dogme définitif.
- 2) J'ai suffisamment souligné la place importante de l'Europe Communautaire dans une reconstitution de bonnes relations monétaires sur le plan international, pour ne pas devoir insister davantage sur la nécessité pour les autorités de tenir bon dans les vicissitudes parfois éprouvantes des marchés financiers. Faut-il rappeler une fois de plus que l'art. 107 du Traité oblige les partenaires à traiter leur politique des changes comme un problème d'intérêt commun. La vision mondiale étend encore le champ de cet engagement.
- 3) La décennie dans laquelle nous sommes entrés devrait donner lieu à une redéfinition et une restauration des relations monétaires internationales.

A ces fins il ne suffit pas évidemment d'imaginer des techniques cambiaires. Le désordre monétaire

trahit les déséquilibres mondiaux auxquels il faut s'attaquer pour les résorber progressivement et parallèlement.

L'économie mondiale reste sous le coup du transfert énorme de ressources résultant de la politique pétrolière.

Comme les chefs d'Etat ou de Gouvernement l'ont souligné récemment à Maastricht, les administrations publiques sont obligées de dégager, grâce à la modération de la croissance des revenus destinés à la consommation, les marges nécessaires à l'accroissement des investissements de productivité et d'innovation pour combattre efficacement le chômage. L'effort d'ajustement de l'économie des pays industrialisés doit porter davantage sur la politique budgétaire et celle des revenus et non plus exclusivement sur la politique monétaire.

D'autre part, l'hésitation avec laquelle l'occident aborde le dialogue Nord-Sud ne me paraît pas de mise.

Le monde de l'après-guerre a pu jouir d'une certaine paix à la fois monétaire et sociale pendant assez longtemps, parce que de grandes initiatives de transfert ont été prises corrélativement à la réforme monétaire. Je vise surtout le Plan Marshall, qui a donné lieu entre autres à la création de l'Union Européenne des paiements.

Certes, il serait erroné de transposer purement et simplement les aspirations et les méthodes du Plan Marshall à nos relations avec le Tiers-Monde. Mais je ne vois pas comment il peut y avoir une relance prolongée de l'économie de nos pays sursaturés déjà, sans que des formules soient dégagées permettant d'étendre les débouchés dans des pays aux besoins énormes et non satisfaits. En même temps s'impose l'impérieux devoir de solidarité humaine pour lutter contre la faim dans de nombreuses régions du monde, phénomène aberrant en ce siècle de lumières.

C'est à cette étoile de progrès et d'humanité qu'il faut accrocher notre char !

La 38^e Foire Internationale de Luxembourg

Discours prononcé par Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement,
Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes

Le 16 mai a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 38^e Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, de la vie politique, économique, financière et artisanale.

C'est Monsieur Claude Pescatore, Président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue aux nombreux invités d'honneur. Avant que Monsieur Camille Polfer, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ne déclare ouverte la 38^e Foire Internationale, Madame Colette Flesch, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, prononça un discours dont nous reproduisons le texte ci-après.

Altesses Royales,

Si aujourd'hui je me présente devant Vous en une qualité différente de celles des années précédentes, permettez-moi cependant de relever une fois encore le vif intérêt que Vous avez toujours bien voulu témoigner à la Foire Internationale de Luxembourg, symbole d'une rencontre commerciale à l'échelle européenne et du rayonnement économique de notre pays au-delà de ses frontières.

Si ce souci a été permanent en bonne conjoncture et par temps difficile, je me dois de souligner la valeur d'encouragement toute particulière de Votre témoignage dans une période de récession qui dure depuis des années, qui persiste à un degré d'intensité inquiétant et dont nous ne voyons toujours pas la fin.

Soyez très sincèrement remerciés de Vos nouvelles marques de sollicitude.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Ainsi que je l'ai promis dans ma contribution au Journal de la Foire, je ne vais pas manquer à la tradi-

tion qui veut que les Ministres de l'Economie analysent dans cette enceinte et à cette occasion la situation économique et sociale du pays, en relèvent les composantes essentielles, jettent un coup d'œil sur l'avenir, supputent nos chances, soulignent quelques problèmes aigus et s'aventurent à avancer l'un ou l'autre remède indispensable. Ce faisant, je m'inspirerai du franc-parler dont mes deux prédécesseurs et amis, Messieurs Marcel Mart et Gaston Thorn, avaient le secret.

Où en est la situation économique ?

Depuis les dernières déclarations sur l'état de la Nation, l'analyse récente du Statec et les multiples examens entrepris au sein des Conférences tripartites et du Comité de coordination tripartite, il est devenu évident que l'exercice doit être renouvelé sans cesse à l'instar de l'ouvrage qui gagne à être remis constamment sur le métier.

Toutefois, pour éviter des redites, je me bornerai aujourd'hui à commenter certains traits de fond.

Rappelons brièvement, dans l'environnement international déprimé, quelques faits marquants pour le Luxembourg en 1980:

- croissance du P.I.B. en volume de 0,5%, contre 3,5% en 1979;
- déficit commercial de 19,1 milliards de F.;
- accentuation des déséquilibres concernant les échanges extérieurs, le marché de l'emploi, l'inflation et les finances publiques.

A relever que le déficit commercial était dû essentiellement au marasme sidérurgique et à la facture énergétique.

Quant à cette dernière, il importe de souligner que les importations totales d'énergie — tous facteurs combinés — se sont chiffrées à 23,4 milliards de F., soit 22% de la valeur totale des importations.

En 1980, la facture pétrolière s'est alourdie à elle seule de 2,3 milliards de F., pour atteindre 9,9 milliards, ce qui représente une progression de plus de 30% et quelque 10% de l'ensemble des importations.

Bien que les économies d'énergie aient été sensibles — la baisse de la consommation en produits pétroliers a été de 17% — il ne faut pas se leurrer. En effet, cette dernière est due essentiellement à la récession industrielle et le coût reste néanmoins élevé.

Pour 1981, tous les pronostics concordent pour documenter la poursuite de la régression à l'échelle internationale, avec les séquelles traditionnelles en termes de chômage accru, de déficit extérieur en hausse et d'inflation à peine décélérée.

Dans le concert des voix généralement négatives, les quelques lueurs d'espoir, jaillies çà et là, se sont vite éteintes à la suite des pronostics fort réservés des cinq instituts de prévision allemands, des aléas inhérents à la nouvelle politique économique américaine, de la crise persistante aux résonances structurelles et conjoncturelles dans la plupart des pays européens, amenés à combattre le mal en même temps avec des armes comparables et se neutralisant en fin de compte, des trains baladeurs de produits qui modifient leurs courants au gré du protectionnisme ou de négociations bilatérales pour des motifs de force ou de stratégie, d'une concurrence exacerbée à l'exportation, des remous monétaires, des situations financières désespérées et des taux d'intérêts étranglant littéralement les velléités d'investissement.

Dans l'optique nationale, cette image pessimiste n'est guère corrigée en mieux.

La production industrielle globale a reculé au 1^{er} trimestre de 1981, par rapport à la même période de 1980, de 14,9%, soit de 25,4% pour la sidérurgie et de 6,2% pour les autres industries.

L'activité de la construction, après une quasi stagnation en 1980, accuse une baisse de 3,6% pendant les trois premiers mois de l'année en cours. Les tensions sur le marché de travail se sont aggravées et témoignent de tendances contradictoires.

Les effectifs de la D.A.C. se gonflent — quelque 3500 salariés sidérurgistes actuellement — et un nombre croissant d'entreprises recourt au chômage partiel. En revanche, nous notons une population salariée globale en hausse, une stabilisation de l'une ou l'autre catégorie dans le contingent des demandeurs d'emploi, des pointes saisonnières de demandes d'emploi, des secteurs devant recourir largement à une main-d'œuvre étrangère et un manque de travailleurs qualifiés.

Il y a donc là un clignotant préoccupant qui s'allume. Nous constatons un déséquilibre non quantitatif mais qualitatif entre l'offre et la demande sur le marché de travail, de sorte qu'il faut décidément faire quelque chose pour accroître la mobilité de la main-d'œuvre.

A court terme, nos entreprises n'émettent guère de jugement encourageant.

64% des entreprises industrielles jugent leur carnet de commandes insuffisant; ce pourcentage augmente à 79% pour les industries exportatrices.

65% des entreprises prévoient une production en baisse au cours du 2^e trimestre de 1981 et 73% des chefs d'entreprise voient leurs exportations en baisse.

Le taux d'inflation connaît ces derniers mois une accélération. La hausse intra-annuelle — avril 1981 à avril 1980 — est de 7,4%, ce qui nous place en 3^e position dans l'Europe des Dix. Cela n'empêche que le rythme de hausse au cours des quatre premiers mois de 1981, en l'extrapolant, avoisine les 9%.

Une triple conclusion provisoire s'impose à ce stade.

Il y a sept mois, on se plaisait à relever dans le ciel plombé de la conjoncture deux éclaircies: notre taux d'inflation et notre taux de chômage.

Il faut avouer que depuis lors nous avons parcouru du chemin et que les choses ont empiré, compte tenu des nuances qu'il convient d'intégrer dans l'analyse de nos problèmes d'emploi.

En second lieu et peu importe l'exégèse de tel ou tel critère chiffré ou théorique prévu pour cerner la situation économique, j'estime que les conditions sont réunies pour diagnostiquer un état très grave, dramatique pour l'avenir à court terme.

Troisièmement, les comptes extérieurs donnent lieu à une vive inquiétude.

Le déficit commercial de 7,5 milliards de F. enregistré en 1975 à la suite de la première crise sidérurgique, est décidément très loin.

Le solde négatif de 19,1 milliards de F. en 1980 risque de s'accroître sensiblement en 1981.

Il s'y ajoute que les services et les revenus de facteurs extérieurs n'exerceront plus leur fonction de rééquilibrage dans la mesure connue dans le passé.

Nous enregistrons ainsi un déficit structurel, une atteinte à la substance économique du pays.

Tous les efforts doivent dès lors être entrepris pour redresser la barre, en espérant un environnement international plus favorable pour nous aider.

Cette reconnaissance documente à nouveau le mot d'un spécialiste allemand ayant souligné à juste titre que le niveau de vie d'un pays ne se décide pas au cours de négociations collectives, mais sur les marchés mondiaux.

Dans le contexte ainsi tracé, j'en viens logiquement à parler de notre sidérurgie et de nos efforts tendant à renforcer et à remodeler le tissu économique du pays.

Quant aux problèmes qu'affronte notre sidérurgie, les solutions sont examinées dans ces réunions qui se succèdent à un rythme quasi ininterrompu, tant au plan national qu'international. Ces travaux ont été et sont suivis par un large public, puisqu'il s'agit d'un débat fondamental, vital pour le pays.

Aujourd'hui, je me limiterai à en dégager quelques lignes de force.

Dans l'optique nationale, il importe de consacrer tous nos efforts au renouveau et à l'aménagement optimal de l'outil à moyen et à long terme.

L'avenant paraphé le 22 janvier 1981 jette les bases de pareille œuvre.

Peu importants les escarmouches et les mouvements de tactique: il est nécessaire d'accélérer la réa-

lisation des programmes d'investissement et des mesures d'accompagnement, quitte à opérer chemin faisant les légers ajustements qui seraient indiqués.

La mise en œuvre législative doit se faire dans un texte suffisamment précis qui donne les garanties nécessaires, mais qui ne fige pas l'avenir dans un corset irréaliste. La traduction dans les faits doit elle aussi s'inspirer d'un certain pragmatisme permettant de moduler l'effort de l'Etat en fonction des nécessités réelles et de l'évolution du marché.

A côté de l'optique structurelle, il y a celle à court terme, résultant d'une rupture brutale et imprévisible dans le contexte conjoncturel et influencée — puisque tout se tient en économie — par l'effort financier de longue haleine consenti depuis des années par notre sidérurgie, non autrement encouragée par l'Etat.

Cet état de choses est aggravé, dans le cadre européen dominé par la farouche volonté des entreprises concernées de survivre par des stratégies changeant au fil du temps et des interventions publiques allant de l'encouragement à l'investissement, à l'action ponctuelle sur la tonne produite, à l'annulation de charges financières, à la reprise majoritaire par l'Etat.

Le gouvernement luxembourgeois, compte tenu de ses possibilités, ne pourra évidemment s'aligner sur un modèle extrême.

Il est cependant conscient du problème se posant au delà de l'avenant du 22 janvier dernier et il est disposé à faciliter une solution concertée entre les forces vives de la Nation, qui tiennent compte du contexte difficile général et de la nécessité d'agir d'urgence, à la faveur d'un juste dosage des efforts de solidarité et d'un équilibre judicieux entre les contributions de nous tous.

Un modèle a été élaboré en ce sens et reste soumis aux discussions tripartites qui se poursuivent. Toutefois, il faudra aller vite en besogne si nous voulons éviter des rebondissements et un retard préjudiciables, il faut en finir jeudi prochain, lors de la réunion du Comité de coordination interministériel. Cette échéance une fois passée, toutes les parties doivent prendre leur responsabilité.

Sur le plan international, nos efforts et ceux des entreprises concernées se poursuivent.

Eurofer, version N° 2, n'ayant pu devenir une réalité, un de ses membres refusant de participer, sera suppléé par une application prorogée de l'article 58 du Traité CECA pour les coils, étant entendu qu'un accord ainsi rendu obligatoire sera calqué sur les données du schéma volontaire. Ceci devrait permettre d'éviter le vide et l'anarchie qui s'instaureraient après le 1^{er} juillet 1981, à défaut d'un accord satisfaisant.

Sur le plan national, il faut une transparence exemplaire en rapport avec les liaisons techniques, financières et commerciales, qui se nouent au-delà des frontières par des coopérations et des synergies qui s'indiquent, s'imposent, se nuancent.

La franche discussion dans les enceintes institutionnalisées dans notre pays, d'une part, et avec le Gouvernement, d'autre part, sont de rigueur.

Enfin, cet auditoire est parfaitement informé sur deux contraintes qui se posent à notre égard sur le plan européen.

Des consultations intenses sont en cours et se poursuivent, pour ce qui est de la mise en place d'une approche communautaire en matière de restructuration des sidérurgies et des aides étatiques.

Soyez sûrs que le Gouvernement luxembourgeois et moi-même en particulier allons déployer tous les efforts pour aboutir à une solution juste, praticable et non-préjudiciable à notre situation spécifique.

Quant à la procédure entamée par la Commission des CE à notre égard, suite à la lettre-injonction qui nous a été adressée le 21 avril dernier, j'estime qu'il importe d'éviter un double écueil.

D'un côté, une procédure a été engagée en vertu de dispositions précises des traités de Paris et de Rome et des règlements communautaires en vigueur. Nous sommes en train de prendre les contacts nécessaires, de réunir la documentation, d'ajuster notre tir et de préparer une réponse rapide, logique et ferme.

Pour ma part, je considère à cet égard comme parfaitement superflus, voire dangereux, les remous inutiles et les flèches décochées à l'aveuglette ou à dessein.

D'un autre côté, certaines choses doivent être dites et nous continuerons à les dire dans les enceintes communautaires, sans la moindre équivoque.

La petite taille, au sens physique, n'est synonyme ni de faiblesse, ni de médiocrité.

Ne se trouve mal d'une chose que celui qui est en faute, pas celui qui a adopté un comportement rationnel dès les années de la création de la CECA.

La politique de développement et de diversification économiques est et sera menée méthodiquement.

Quant aux entreprises nouvelles qui sont déjà implantées ou qui ont pris un engagement de ce faire, je note 23 dossiers qui ont été traités et qui comportent les chiffres ci-après:

- coût d'investissement compris dans une fourchette de 11,6 à 13,2 milliards de F.
- création progressive de 2.800 emplois nouveaux auxquels s'ajouteront 260 postes de travail dans une étape ultérieure.

Il est oiseux d'ergoter sur les chiffres avancés comme le font d'aucuns; l'essentiel est que les efforts soient accomplis régulièrement et résolument.

Les entreprises industrielles existantes sont aussi encouragées dans leurs efforts d'investissement. Depuis la déclaration sur l'état de la Nation, la liste afférente s'est étoffée.

32 cas sont à signaler, à propos desquels une décision a été prise ou est imminente au titre de la loi-cadre d'expansion économique.

Quelque 280 emplois nouveaux et des dépenses d'investissement globales de 1,7 milliard de F. sont en cause.

Je me dois de relever aussi dans ce contexte les efforts déployés par nos entreprises relevant des classes moyennes.

Certains chiffres sont éloquentes à cet égard :

- 316 demandes d'aides pour un investissement global de 1,4 milliard de F. d'investissement ont été examinées pendant l'exercice 1980;
- 255,7 millions de F. de crédits d'équipement ont été accordés pendant la même année à l'artisanat, au commerce et à l'hôtellerie.

C'est dire que les entreprises des classes moyennes ont perfectionné leur outil sans relâche.

Trois séries de remarques complémentaires se greffent utilement sur ces constats.

Les moyens budgétaires prévus pour la consolidation et le développement économiques sont importants et documentent la volonté politique d'y attacher une priorité indiscutable, surtout en période d'austérité.

En deuxième lieu, il s'avère indispensable d'enrichir notre palette industrielle-économique, d'ajuster nos moyens de stimulation et d'améliorer les termes des échanges.

Dans la dimension qui est la nôtre, nous ne pouvons prétendre à une mosaïque complète, ce qui augmenterait notre vulnérabilité. Qui trop embrasse, mal étire !

Il n'empêche que la palette générale doit être consolidée et enrichie, ceci grâce aussi à l'effort d'imagination et au savoir-faire des agents économiques.

Monsieur Didier Pineau-Valencienne, devenu un des responsables principaux du groupe Empain-Schneider, a formulé sa profession de foi à l'égard de l'économie de marché, nuancée il est vrai par le rôle de stimulation et d'orientation de l'Etat, en les termes suivants :

« Il faut se concentrer sur les métiers que l'on connaît, que l'on sait bien faire, que l'on peut mieux faire, et cela le plus vite possible ».

Quant aux moyens d'encouragement, il importe de les mettre en œuvre judicieusement et de les adapter aux situations qui changent.

Je ne reparlerai plus de l'effort solidaire en profondeur que nous devons consentir pour la restructuration de notre sidérurgie. Nous devons le faire, rapidement, pour profiter d'une dernière chance qui nous est donnée.

D'autre part, eu égard à l'importance du secteur tertiaire, nous devons parfaire nos instruments d'encouragement et apprêter des schémas souples propres à rencontrer les situations qui se présentent.

Enfin, une approche plus efficace et plus systématique doit être arrêtée en matière d'innovation et de recherche appliquée.

Plusieurs dossiers ont déjà été traités au regard de la loi-cadre d'expansion économique.

Mais il s'agit là d'une approche d'investissement, prenant en compte les frais individualisés et les budgets de recherche normaux des entreprises.

Un crédit spécial a été introduit dans le Budget de l'Etat de 1981 et, de concert avec le Secrétaire d'Etat, M. Paul Helminger, spécialement attaché à cette tâche, je demanderai d'augmenter davantage ledit crédit pour 1982.

Les travaux en cours au Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes depuis le début de 1981 répondent à deux finalités essentielles :

- réduction du risque inhérent aux activités innovatrices des entreprises;
- augmentation de la capacité d'innover à long terme, permettant le développement au sein des entreprises d'une dynamique propre capable de prolongement.

Les travaux en cours ont identifié trois phases dans le processus :

- l'étape préparatoire visant à concrétiser une idée, à réaliser des études de faisabilité et de marché;
- la phase de réalisation technique, incluant l'ingénierie et la conception, la mise en œuvre et l'élaboration de prototypes, de même que la préparation d'une production en série;
- l'étape finale comportant la mise en route des investissements en vue d'une production et les initiatives liées à la commercialisation.

A l'heure actuelle, les deux premières phases ne sont pas suffisamment cernées et l'approche commerciale, indiquée en troisième lieu, mérite elle aussi d'être mieux encouragée.

Bon nombre d'entreprises sont gênées par des barrières tenant à la technique, à la gestion, au financement et à l'environnement économique et institutionnel.

Il importe d'aider ces entreprises à les surmonter.

L'Etat ne pourra faire tout à propos d'initiatives risquées, coûteuses et de longue haleine.

Une coopération étroite entre les agents économiques et les milieux gouvernementaux, industriels et financiers, est indispensable.

Une enquête a été lancée par le Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes en vue de définir la situation actuelle en matière d'innovation et afin de permettre l'élaboration de mesures concrètes, pragmatiques et adaptées à nos besoins spécifiques.

Je me permets de lancer un appel pressant à tous ceux qui sont invités à collaborer à cette enquête pour fournir rapidement les données nécessaires.

Il s'agit là d'une opération initiale de vérification préalable indispensable à une action sérieuse.

J'ai déjà évoqué les efforts appréciables que consentent nos classes moyennes en termes d'investissement, de rationalisation et de formation professionnelle.

Je tiens à souligner ici l'importance que j'attache aux aspects économiques, sociologiques et sociaux de ces couches médianes constitutives des classes moyennes.

Quelque 11.000 entreprises, occupant 60.000 travailleurs et donc 40% de la population active du pays, générant 36,8% du P.I.B., sans prise en compte des services bancaires documentent l'importance fondamentale des branches concernées.

Nous savons très bien que des problèmes restent à résoudre, y compris l'élaboration du fameux livre

blanc, à propos duquel les équivoques sont sciemment alimentées.

Mon collègue, M. Paul Helminger, a répondu il y a une dizaine de jours à une motion parlementaire à cet égard.

Un calendrier a été établi, le Statec et les organisations professionnelles sont appelés à réunir les données nécessaires pour parfaire à la fin de l'année en cours un exercice, qui, compte tenu de l'ampleur de la tâche, ne s'accomplit pas en un tournemain.

Les classes moyennes bénéficieront des soins et des égards auxquels elles ont droit dans le cadre de l'économie nationale.

Certes, ici comme ailleurs, la critique est facile et l'art est difficile.

J'espère qu'avec l'enthousiasme — un peu tardif pour certains — manifesté à l'égard des classes moyennes, ces mesures, lorsqu'elles seront proposées, trouveront un accord unanime dans l'opinion publique et politique.

D'autres croient voir dans une initiative dont la préparation avait trouvé dans le domaine des classes moyennes l'accord de toutes les parties concernées une souplesse qu'il comparent — en la critiquant — à celle de l'anguille. Pour ma part, j'ai tendance à croire qu'il y a anguille sous roche lorsque je lis pareille affirmation. Ici, comme dans d'autres domaines, il est sage de distinguer entre la mystification et le fond des choses.

Mon analyse serait incomplète si je n'évoquais pas en terminant quelques défis fondamentaux.

J'en vois essentiellement quatre.

Premièrement, la compétitivité de nos entreprises est un impératif primordial.

C'est dire qu'il faut réussir la restructuration de notre industrie de base et l'aider à résoudre ses problèmes à court terme. C'est dire aussi que nos structures productives doivent être aménagées pour affronter la concurrence dans des conditions comparables.

Ce renversement de la vapeur, par rapport à une inflation relancée et un déficit commercial aux allures structurelles, devient indispensable. Voilà le deuxième point.

En troisième lieu, si on ne veut pas badiner avec la crise, il faut reconnaître la nécessité pour tous d'accomplir certains efforts.

En période d'austérité, la priorité absolue revient aux dépenses productives.

La situation des finances publiques, longtemps favorable chez nous grâce aux rentrées de l'impôt sur le revenu des collectivités, s'est brusquement modifiée.

Des limites ultimes ont été atteintes.

Retenons en quatrième lieu que les régimes de pension donnent lieu à des difficultés sérieuses.

Peu importent les prises de position enregistrées, il n'y a d'issue valable qu'à la faveur d'une solidarité large, tenant compte de l'équilibre nécessaire entre les contributions des actifs, l'intervention limitée de l'Etat et les besoins des retraités.

Le problème posé demande une solution d'ensemble et rapide.

Les droits acquis sont généralement considérés comme intangibles. C'est une sorte de rempart derrière lequel on se réfugie volontiers.

Je crains qu'il ne s'agisse d'une solution de facilité, destinée à masquer les sacrifices devant être consentis alors que la situation l'exige.

Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Après ce survol d'une série de problèmes qui me tiennent à cœur, je reviens à l'objet propre de cette cérémonie inaugurale, bien que je me rappelle qu'il ne m'appartient plus aujourd'hui d'ouvrir officiellement la Foire Internationale de Luxembourg.

La présente rencontre commerciale, sollicitant quelque 1.600 exposants, venant de 34 pays différents, se tient dans un environnement général favorisé par les progrès économique et technique, l'esprit de concurrence, l'élégance des stands, la volonté d'apprécier et de comparer des consommateurs.

Que toutes et tous, qui ont pris une part de responsabilité dans la Foire printanière, y trouvent la juste récompense de leurs efforts.

Je souhaite ardemment que l'ouverture de la 38^e Foire Internationale de Luxembourg soit à la fois prétexte et la source d'inspiration du comportement solidaire, rationnel et courageux qu'il importe d'adopter en ces temps difficiles.



Imprimerie Linden, Luxembourg-Gasperich